



## Mandat de vente sans exclusivité

Par **eloelo2005**, le **09/05/2008** à **10:14**

Bonjour, j'ai mis en vente sur Internet ma maison sur un site de part. à part.

J'ai de suite été contacté par 4 agences immobilières qui sont venues et j'ai signé à ce jour 3 mandats de vente sans exclusivité.

J'ai un doute sur un des 3 mandats d'une agence très connue qui a pignon sur rue dans toute la France. L'agent immobilier a modifié au stylo une phrase qui me laisse dubitatif quant à la raison. Il n'a pas été très clair, c'est pour cela que je souhaiterais avoir votre œil éclairé sur la dite phrase.

Il a modifié la phrase :

" Les biens devront, rémunération du mandataire comprise, être présentés au prix de 346000 € sauf accord ultérieur des parties "

par la phrase suivante :

"les biens devront être vendus au prix de 346000 € soit 330000 € net vendeur sauf accord ultérieur écrit des parties"

Merci pour votre réponse. Je suis encore dans le délai de 7 jours de rétractation donc j'attends votre réponse avec impatience.